

## DEVOIRS ENVERS NOUS

Avons-nous des devoirs envers nous-mêmes? On l'a contesté quelquefois, sous prétexte que cette expression prise à la lettre est obscure et incompréhensible. Et sans doute il serait étrange que l'homme fût réellement obligé envers lui-même, c'est-à-dire qu'il fût tout à la fois celui qui doit et celui à qui il est dû, le débiteur et le créancier. Mais évidemment, lorsqu'on dit que l'homme a des devoirs envers lui-même, on ne parle pas en toute rigueur. A parler avec exactitude, le bien seul oblige, et la loi de faire le bien est absolue et sans restriction; elle s'impose à nous partout et toujours, même dans la solitude, et c'est en vertu de cette loi souveraine que nous sommes tenus d'accomplir certains actes qui se passent au-dedans de nous, qui ne regardent et n'intéressent que nous, et qui sont appelés pour cette raison devoirs envers nous-mêmes, comme par exemple de lutter contre nos mauvais penchants, de ne pas boire au-delà de notre soif, de soigner notre santé et de profiter de tous les moyens et de toutes les occasions de nous instruire.

On insiste, et ce ne sont pas seulement des philosophes, c'est un peu tout le monde qui vient épiloguer sur ce sujet. Notre responsabilité nous pèse; nos devoirs nous gênent, et nous voudrions parfois nous en délivrer ou en diminuer le nombre, oubliant que c'est en cela précisément que consiste la beauté de la tâche confiée à l'homme ici-bas. Dans la société, plus un individu est élevé en dignité, plus aussi la charge qui lui est commise est lourde et compliquée. Il en est de même dans la création tout entière: la grandeur de l'homme, comparée à tous les êtres qui l'entourent, c'est d'avoir seul la notion du bien, c'est-à-dire de la volonté du créateur et du but excellent qu'il s'est proposé, et de pouvoir se conformer ou se soustraire à cette volonté toute puissante, sauf à rendre compte un jour de son choix. Abdiquer cette responsabilité, ce serait donc renoncer à notre principal titre de gloire.

Voilà ce qu'on oublie quand on prétend que l'homme étant libre et s'appartenant à lui-même, il peut faire de lui-même ce qu'il lui plaît, que l'emploi solitaire de ses facultés ne concernant que lui, il peut, si bon lui semble, se faire tort à lui-même, pourvu que jamais il ne fasse tort à d'autres. Ses semblables lui doivent de respecter sa liberté comme il respecte la leur, et ce qu'il fait en son particulier ne regarde personne.

Il y a dans le raisonnement bien connu, presque populaire, un mélange de vérité et d'erreur qu'il importe de démêler. Il est vrai que dans beaucoup de circonstances la société n'a pas le droit d'intervenir même lorsque notre conduite est digne de blâme. La loi civile, si attentive à empêcher les abus, permet à un individu d'abuser de sa fortune et de se ruiner si bon lui semble, et l'on peut soutenir en général, avec une apparence de raison, que les autres hommes n'ont rien à voir dans notre vie privée, et qu'il ne leur appartient pas de s'interposer

entre nous et notre conscience. Supposons qu'il en soit toujours ainsi: il n'en résulte pas que nous n'ayons aucun devoir à remplir dans cette sphère intime où nous sommes seuls en présence de nous-mêmes. Là encore il dépend de nous de faire le bien ou le mal; il dépend de nous, on l'a accordé, de nous faire du tort à nous-mêmes; nous agissons alors contre le devoir. Ce n'est pas assez demander à l'honnête homme que d'exiger qu'il ne fasse de mal à personne.

L'honnête homme est celui qui aime le bien et déteste le mal partout et toujours, qu'il soit seul ou en public, et par conséquent ce qu'il regarde comme un mal quand il s'agit de ses semblables, il ne se le permettra jamais pour son compte. Il respectera toujours en lui-même l'humanité, il se gardera surtout de perdre ou de souiller son âme.

WADDINGTON.

M. Hordelin, contre-bassiste de l'Opéra Français à Montréal, désire donner des leçons de contre-basse et de saxophone.

M. Hordelin a été, durant huit années, soliste dans la musique du Génie, en France. On sait que le corps du Génie possède une musique dont la réputation est presque égale à celle de la *Garde républicaine*.

Ecrire au bureau du journal.

On crut, en imaginant une législation nouvelle, pouvoir déraciner des habitudes invétérées, et poser une digue assez forte pour contenir le torrent du brigandage de la noblesse.

On décréta la "Trêve de Dieu."

C'est dans un Concile tenu à Tuluzès près de Perpignan, dans une prairie, et composé de laïques et d'évêques, qu'on établit cette législation étrange, où la loi composait avec le crime et lui faisait sa part, comme aujourd'hui on fait la part du feu dans les grands incendies.

On nous affirme que lundi dernier, à la représentation de la Mascotte, Madame de Goyon avait tellement enlevé la musique de la chanson des "Moutons et Dindons" que la salle entière demanda de bisser les couplets.

M. Bisson aurait, paraît-il, interposé son autorité pour empêcher une artiste sympathique de récolter un légitime succès, et cette indignité aurait été consommée sans l'intervention de quelques spectateurs qui insistèrent pour faire répéter; ce à quoi le régisseur se rendit du reste d'assez mauvaise grâce.

Ne suffit-il pas à M. Bisson de nous donner un Laurent XVII faux comme un jeton, sans gâter le reste avec sa ridicule jalousie de cabotin?

Lettres de Fréchette à l'Abbé Baillargé," 25 cts. franco par la poste. Adressez-vous au CANADA-REVUE pour l'envoi. Faites acheter ce volume par tout le monde.

Salle comble au Parc Sohmer dimanche dernier. Il y a encore un grand nombre d'attractions dimanche prochain. Aussi faut voir si la salle se remplit.